

Les membres du Conseil d'Administration du collège Paul Painlevé réunis le mardi 10 novembre 2020 s'alarment de l'insuffisance du protocole proposé dans le cadre des directives du ministère et du rectorat pour faire face aux dangers liés à la situation sanitaire du pays et plus particulièrement du département dans lequel se trouve notre établissement, durement touché par l'épidémie et ses conséquences sociales.

Nous nous inquiétons de la possibilité de garantir la sécurité et la santé des élèves et des personnels dans le cas où les cours seraient maintenus en classe entière, ce qui rend impossible la distanciation physique. Nous nous inquiétons aussi de la perspective de voir se tenir des cours les fenêtres ouvertes en plein hiver, d'autant plus que la présence de 24 élèves par classe pendant plusieurs heures sans circulation des élèves nécessite des durées d'aérations plus importantes que les 15 minutes "minimum" toutes les deux heures prévues par le protocole national. Nous nous inquiétons encore de la gestion de la sécurité des élèves lors des moments de circulation des enseignants, le maintien en effectifs complets rendant la situation plus difficile à gérer et les risques d'incidents plus importants. Nous nous inquiétons enfin de la possibilité de faire respecter le protocole sanitaire alors qu'il manque déjà trois agents et qu'il n'est pas question de demander le double de travail aux agents présents.

Pour toutes ces raisons les membres du Conseil d'Administration, plus que tout désireux de voir les élèves retourner en cours dans des conditions assurant tant la préservation de leur santé qu'une ouverture durable du collège, demandent la mise en oeuvre rapide de l'amendement au protocole sanitaire de la direction préparé en concertation entre les personnels et les représentants des parents. Cet amendement permettrait en effet d'accueillir tous les élèves chaque jour au collège par demi-journée en assurant la continuité du service de restauration pour tous les demi-pensionnaires tout en limitant les risques sanitaires et les risques d'incidents.

Nous demandons également l'assurance que des agents seront mis à disposition de notre établissement dans les plus brefs délais pour permettre le respect du protocole sans aucune dégradation des conditions de travail de ces personnels déjà très sollicités dans la période actuelle.

Enfin, considérant que la santé est un droit fondamental qui devrait être garanti par l'Etat, nous demandons la fourniture de masques aux familles, pour que le coût d'achat ou d'entretien de ces masques ne soit pas un obstacle à la préservation de la santé des élèves et de leurs familles.